

LES PRÉSIDES ESPAGNOLS D'AFRIQUE

(LEUR ORGANISATION AU XVIII^e SIÈCLE)

A) Situation et Gouvernement

L'Espagne ne possédait plus, au début du xviii^e siècle, que cinq Places fortes ou Présides (1) dans l'Afrique du Nord : Oran (avec Mers-el-Kébir), Méhilla, Alhucémas, le Péñon de Vélez et Ceuta. Deux de ses possessions sur l'Océan Atlantique venaient de retomber au pouvoir des Marocains. *La Mamora*, que les Espagnols appelaient aussi Saint-Michel d'Outremer (San Miguel de Ultramar), située à l'embouchure du fleuve Sebou, avait été conquise le 6 août 1614 ; elle capitulait en avril 1681. Abandonné par la métropole, manquant d'eau et de vivres, menacé d'un soulèvement des quelques soldats et des forçats qu'il avait sous ses ordres, le gouverneur avait livré les clefs de la ville à l'alcaïde Omar qui l'assiégeait. Huit ans plus tard subissait un sort semblable *Larache*, assise à l'entrée de l'oued Loukkos, dans un pays de gras pâturages, de jar-

(1) De l'espagnol « Presidio », qui signifie : forteresse et lieu de déportation. Primitivement le mot « frontera » (en portugais « fronteira ») servit à désigner ces places occupées en pays étranger ; les voyageurs et chroniqueurs français les appelaient aussi « frontières » (cf. *L'Union du royaume de Portugal à la Couronne de Castille...*, par Nardin, Besançon, 1596), ou encore « limites » (cf. *Les voyages et conquêtes des roys de Portugal...*, du sieur Joachim de Centellas, Paris, 1578). Les soldats qui les gardaient étaient les « fronteros, platicos ou africanos ». Lorsqu'on y envoya des forçats et des détenus (presidarios), ces places prirent le nom de « presidios ».

dins et de splendides vergers. Le fils aîné du chérif Moulay Ahmed l'avait livrée jadis à l'Espagne et le comte de Saint-Germain en avait pris possession au nom de Philippe III, en 1610. Les Espagnols tenaient en grande estime cette ville ; Philippe II, qui avait essayé de s'en emparer, avait, dit-on, coutume de dire « qu'elle valait à elle seule toute l'Afrique » (1). Par de multiples attaques et après un assez long siège, le fameux empereur du Maroc, Moulay Ismaël, en était venu à bout en 1689 (2).

Le petit-fils de Louis XIV, Phillippe V, ne reçut donc à son accession au trône de la Péninsule ibérique, en 1700, que les cinq forteresses. Oran et Ceuta, à cause de leur importance, étaient appelées « Présides majeurs » ; les trois autres, prisons bâties sur un rocher abrupt, étaient les « Présides mineurs ».

Pendant de longs siècles, l'Espagne avait dépensé déjà sur le continent Africain son sang et son argent, hantée sans cesse par un vaste projet de croisade et de domination en pays infidèle. Après la prise de Grenade, tous ses souverains avaient plus ou moins rêvé de victoires éclatantes sur ces terres. Ferdinand le Catholique et Cisnéros s'emparaient de Mers-el-Kébir, de Vélez, d'Oran, de Bougie ; Charles Quint s'attaquait aux villes d'Alger et de Tunis ; Philippe II annexait Ceuta... Mais toujours le succès, un succès franc et durable, échappait à ces conquérants. On peut dire que ces hardies entreprises, exécutées cependant avec des flottes importantes et de grands armements, échouèrent. D'ailleurs il faut avouer que, maîtres d'une ville ou d'une place sise sur le littoral méditerranéen, les Espagnols ne surent ou ne purent jamais réduire l'intérieur du pays. Il n'y eut jamais, en Afrique, de colonisation espagnole.

(1) H. de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1^{re} série, t. I, p. 515.

(2) L. Galindo y de Vera, *Historia, vicisitudes y politica tradicional de España en las Costas de Africa*, Madrid, 1884, pp. 273 et ss., 283 et ss.

Au moment où les armées s'avançaient vers le Sud, victorieuses, comme, par exemple, à Oran vers le milieu du xvi^e siècle, avec le comte d'Alcaudete, ils ne surent pas conserver les fruits de leurs succès par une politique sage, énergique et loyale. Au moment opportun, la Cour donnait des ordres si contradictoires ou si manifestement se désintéressait de ses vaillants pionniers que les meilleurs organisateurs et lieutenants hésitaient, se laissaient devancer par les événements, se décourageaient, quand ils ne se faisaient pas tuer comme le comte d'Alcaudete. La première conséquence de cette politique, ou plutôt de ce manque de politique coloniale en Afrique, fut d'enfermer les armées d'occupation dans les places fortes de la côte ; il fallut se borner à rester prudemment dans Oran, Bougie, Ceuta..., et se permettre à peine quelques expéditions vers l'intérieur, des razzias, des « *correrias* », comme disaient les Espagnols eux-mêmes, dont le mobile était de châtier quelque tribu téméraire ou de se procurer des vivres en temps de disette.

Au xviii^e siècle, les ordres du Roi furent encore plus sévères. En 1721, lorsque le marquis de Ledesma après avoir fait lever le siège de Ceuta poursuit les assaillants, l'épée dans les reins, jusque dans la Sierra Bullones, il dut aussitôt regagner la place pour n'en plus sortir. Un peu plus tard, en 1732, quand le comte de Montemar se fut emparé d'Oran et Mers-el-Kébir, il lança le marquis de Villadarias vers Mascara et Mostaganem ; mais on lui enjoignit de se replier et de rentrer dans la ville reconquise. Désormais des ordres royaux, souvent répétés, prescrivaient aux gouverneurs des Présides de ne s'aventurer dans le pays sous aucun prétexte ; il fallait uniquement se défendre à l'abri des canons et des forts.

Les résultats néfastes de cette occupation restreinte ne tardèrent pas à se faire sentir : au lendemain même de leur victoire les vainqueurs se convertissaient en vaincus, les conquérants devenaient des assiégés. Lorsque les sou-

verains du pays n'attaquaient pas eux-mêmes à la tête de leurs troupes, les tribus environnantes gardaient jalousement les approches des Présides, dont les habitants étaient, par suite, soumis aux rigueurs d'un siège presque continuel. Entre eux et les indigènes toutes les communications étaient interdites ou impossibles ; on leur refusait même des vivres et lorsque certains se hasardaient à commercer avec eux, ils recevaient souvent un châtiment exemplaire de leurs coreligionnaires. Les munitions, les denrées alimentaires, la viande et le blé, et dans certains présides l'eau elle-même, tout venait directement d'Espagne. Cette vie monotone, sous un ciel parfois inclément, faisait de l'enceinte fortifiée un lieu de déportation, une prison, aussi bien pour la garnison que pour les bagnards : tout le monde y menait une existence peu agréable, intolérable même la plupart du temps. De plus, l'entretien des présides occasionnait de fabuleuses dépenses en hommes et en argent à l'armée et au trésor royal, déjà diminués et appauvris, l'une et l'autre, par les grandes guerres européennes et les embarras intérieurs de toute sorte.

Cependant ces places africaines, conquises l'épée à la main, jalousement défendues contre de multiples assauts, protégées par des remparts d'une solidité éprouvée, ces places avaient leur utilité pratique. Par leur situation favorable, par leur force, elles étaient précieuses et chères au cœur des Espagnols : leur or les avait bâties, leur sang les avait préservées ; et c'était avec orgueil encore, même en plein xviii^e siècle, que, jetant les yeux sur la carte d'Afrique ils y apercevaient ces cinq citadelles qui seraient peut-être, si Dieu le voulait, des points d'appui pour de nouvelles et grandes conquêtes.

C'est à ce moment-là, que l'on songea, pour éviter leur perte et les rendre tenables, à organiser la vie intérieure de ces places en même temps que leurs moyens de défense. Successivement les ministres de la Guerre espa-

gnols, Joseph Patiño, le marquis de la Ensenada et d'autres leur donnèrent des règlements et des instructions bien détaillées, de façon à réduire au minimum la part de l'imprévu. Ceuta reçut son premier Règlement général en 1715 ; les Présides mineurs eurent le leur en 1717, Oran en 1745. Cette législation nouvelle prévoyait l'organisation militaire, économique, politique et religieuse des Présides. Car jusqu'alors on s'était contenté d'un « modus vivendi » très souvent adapté aux événements et les décisions étaient prises selon les besoins de l'heure présente. Enfin chacun pouvait connaître ses droits et ses devoirs dans ces forteresses où vivaient côte à côte les troupes de la garnison, les détenus et les criminels, la population civile et les Maures réfugiés.

ORAN. — Les cinq Présides s'échelonnaient sur la terre d'Afrique juste en face des côtes espagnoles de la Méditerranée : le premier était Oran. Sa conquête remontait à l'année 1509 ; prise d'assaut par le fameux cardinal Ximénez de Cisnéros (1), qui avait réuni en grande partie les fonds nécessaires à cette croisade et avait dirigé en personne les préparatifs et l'expédition elle-même, la ville d'Oran était, avec Mers-el-Kébir (déjà au pouvoir de l'Espagne depuis 1504) une place de premier ordre au début du xviii^e siècle. Elle coûtait fort cher au Trésor ; le Bey de l'Ouest, Moustafa Bou Chelar'am (le « Bigotillos » des Espagnols) savait que la garnison n'était pas très forte, que les murailles tombaient en ruines et que le roi d'Espagne, occupé ailleurs par des affaires plus importantes et plus pressantes, ne viendrait pas au secours d'Oran, en cas de siège. Les Anglais et Hollandais vainqueurs exigeaient, en effet, en ce moment, de Philippe V

(1) N. Blum, *La Croisade de Ximénès en Afrique*, Oran, 1898 ; Sandoval, *Las Inscripciones de Oran y Mazalquivir*, Madrid, 1867 (ouvrage traduit par Monneréau dans la *Revue Afric.*, années 1871-1872).

l'abandon de son trône ! Et Louis XIV, lui-même fort découragé, recevait au début de 1708 cette lettre de son petit-fils : ... « J'espère que vous écouterez plutôt la grandeur et la bonté de votre cœur qui vous parle pour moi ; mais quoi qu'il arrive, je crois que vous me rendez assez de justice pour croire que je ne quitterai l'Espagne qu'avec la vie, que je ne suis point capable de redescendre du trône où Dieu a daigné me faire monter et qui m'appartient si légitimement, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines et que je mourrai plutôt à la tête de mes troupes, en défendant mes Etats que de les abandonner lâchement. » (1). Le Bey de l'Ouest savait cela ; il fit de grands préparatifs, vint bloquer la ville, attaqua vigoureusement et le 20 janvier 1708, il était maître d'Oran.

Mais dès qu'il fut en paix avec le reste de l'Europe, Philippe V, qui avait juré de garder à l'Espagne les territoires reçus à son avènement, prépara une forte armée qui, sous les ordres du comte de Montémar, reprit Oran le 1^{er} juillet 1732. Les Espagnols fortifièrent la place, s'y installèrent solidement et n'en furent chassés que par le terrible tremblement de terre qui, en 1790, détruisit en quelques minutes les deux tiers des maisons et des forts, ensevelissant la majorité de ses habitants et de ses défenseurs ; l'année suivante le roi Carlos IV cédait Oran au dey d'Alger par le traité de 1791 (2).

On peut dire que pendant cette période de 59 ans Oran et Mers-el-Kébir n'eurent pas un moment de répit. Le Bey Bou Chelar'am vint essayer à deux reprises, avec l'aide du Dey d'Alger, de récupérer ces places d'où il s'était enfui. Des tribus séparées essayaient de temps à autre des coups de main et campaient des mois entiers

(1) A. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. IV, p. 321.

(2) Les archives du Gouv. Gén. d'Algérie conservent ce document rédigé en espagnol et en turc (arch. esp. n° 324).

dans les environs. Il y eut des années où l'on ne compta pas moins de cinq à six tentatives sérieuses qui coûtaient de part et d'autre des munitions et des vies humaines. Le 21 novembre 1732, par exemple, dans une sortie malheureuse, le commandant-général, marquis de Santa Cruz, était lui-même tué avec beaucoup d'autres officiers et son corps restait aux mains des infidèles. Dans une autre attaque, les Espagnols avaient dû lancer 720 boulets et tirer 29.805 coups de fusil (1). Cependant, au point de vue stratégique, la place était forte, presque imprenable.

Depuis 1732, Oran et Mers-el-Kébir étaient gouvernées par un *Commandant-Général* qui, dans les armées royales, avait le grade de Lieutenant-général ou quelquefois de Maréchal-de-camp. Il recevait une solde mensuelle de 750 écus. On en compte treize pendant la période de la seconde occupation. Les plus illustres furent Valléjo (1733-1738), qui reconstruisit les fortifications trouvées en bien mauvais état lors de la reprise, aménagea la place pour la rendre habitable et réorganisa tous les services ; et Alvarado (1770-1774) qui fit d'Oran une ville assez belle et florissante, grâce à sa bonne administration : Oran comptait alors plus de 10.000 habitants.

Le marquis de la Ensenada, premier ministre du roi, donna un Règlement à cette place en 1745 (2). Le gouver-

(1) *Histoire manuscrite d'Oran et de Mers-el-Kébir depuis l'année 1505*, par le marquis de Tabalosos (Bibliothèque nationale de Paris, fonds espagnol, ms 365, ff 1 à 135). Le marquis de Tabalosos était le fils de D. Eugenio de Alvarado, commandant-général d'Oran de 1770 à 1774. Dans sa préface (*Discurso preliminar*) datée d'Oran, 16 mai 1773, l'auteur nous dit qu'il a profité de sa situation d'attaché au « Despacho universal de guerra » pour réunir ces documents.

(2) *Coleccion general de las Ordenanzas militares...*, par Don Joseph Antonio Portugues, caballero del orden de Santiago, del Consejo de S. M. y su Secretario con exercicio en la primera Mesa de la secretaria de Estado y del Despacho Universal de la Guerra, to VIII, Madrid, en la Imprenta de Antonio Marin, año de 1765, in-4°, pp. 475.

A. Portugues profita de sa fonction de secrétaire au ministère

nement politique était exercé par le Commandant-Général aidé d'une Assemblée de six Conseillers (Junta de Regidores), qu'il présidait en qualité de Corréidor et dont l'auditeur de guerre était Alcade. Ces conseillers nommés pour un an seulement, étaient choisis par le Commandant-général parmi les officiers supérieurs des régiments qui tenaient garnison régulière dans la ville. La Maison militaire du Commandant comprenait un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, un Sergent-major, un Aide-Major, trois Aides de camp, et un Capitaine du Port. La petite place voisine de Mers-el-Kébir (que les Espagnols désignent sous le nom de Marzaquivir ou Mazalquivir) était commandée par un Gouverneur assisté d'un petit Etat-Major ; elle dépendait d'Oran en tous points. Enfin chacun des cinq grands châteaux-forts qui défendaient l'enceinte (Saint-Philippe, Saint-André, Saint-Grégoire, Santa-Cruz et Rosalcazar) avait un Gouverneur assisté d'un Aide et d'un Aumônier militaire. La direction militaire des deux places coûtait la somme annuelle de 29.760 écus.

Les affaires administratives étaient confiées à un Ministre de Finances (ministro de Hacienda), nommé directement par le Roi, avec une solde de 250 écus par mois. Il avait sous ses ordres plusieurs officiers d'administration qui l'aidaient dans ses tâches multiples et un Trésorier-Payeur qui centralisait les fonds, de provenances diverses, destinés au paiement des officiers et soldats de la garnison, et subvenait à toutes les dépenses ordinaires ou extraordinaires, pour l'entretien, les frais de guerre et les travaux des fortifications.

de la Guerre pour publier cette précieuse collection d'ordonnances, règlements et décrets militaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Le tome VIII est consacré aux Présides d'Afrique ; il fut acheté en Espagne, par Tiran, en 1842, pour la somme modique de 8 pesetas. Les actes royaux sont classés par date (cf. Archives espagnoles du Gouvernement Général de l'Algérie, premier carton, premier catalogue, § 2).

Au point de vue maritime, un Capitaine du Port veillait sur les deux abris naturels d'Oran et Mers-el-Kébir (les « Portus divini » des Romains) que l'on avait tant bien que mal aménagés et pourvus de môles et où pouvaient se réfugier en sûreté les bateaux, même par temps de grosse tempête. Il n'y avait d'ailleurs aucun détachement de la flotte royale espagnole en ces lieux. C'est à peine si l'on y conservait une petite galiote pour permettre de communiquer à tout moment avec l'Espagne, quelques embarcations d'assez faible tonnage pour les besoins du service et le transport des munitions, matériaux et approvisionnements à Mers-el-Kébir, et plusieurs gabarres pour le débarquement des marchandises venues d'ailleurs. Ce capitaine avait sous ses ordres un contremaître, un charpentier-calfeur, douze marins volontaires et dix marins pris parmi les détenus. Une somme de 300 réaux par mois lui était allouée pour tous les frais de réparations. Le service régulier entre la péninsule et les Présides était assuré par des courriers. Un chebek (jabeque) transportant, avec la valise diplomatique du Roi et des Gouverneurs et la correspondance des troupes et de la population, des marchandises et des passagers, faisait la navette entre Carthagène et Oran ; un autre allait de Cadix à Ceuta ; Malaga desservait les trois Présides mineurs.

Les affaires religieuses dépendaient, à Oran, d'un vicaire ecclésiastique qui, depuis l'époque de la première conquête était nommé directement par l'archevêque de Tolède, son supérieur immédiat. Le Roi catholique, Ferdinand voulut, comme l'explique l'ingénieur Hontabat dans son rapport officiel (1), adjoindre cette juridiction au Patronage royal ; mais le cardinal Cisnéros alléguait que la

(1) *Relacion general de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivir formada por el coronel comandante de ingenieros, D. Hernaldo Hontabat (1772)* (Bibliot. nat. Paris, ms. esp., n° 365, p. 235 et suivantes).

ville d'Oran avait été conquise avec l'argent des fidèles de son Archevêché et... le Roi n'insista pas pour ne pas grever d'une nouvelle charge le Trésor royal déjà si appauvri. Ce vicaire ecclésiastique était premier chapelain de l'église paroissiale. Le plus connu, au XVIII^e siècle, est D. Antonio Campoi y Morata, qui fonda l'hôpital de Saint-Bernardin (1756). Il parcourut, dit-on, la ville avec une besace demandant lui-même l'aumône pour cette pieuse fondation, qu'il mena à bien et qui rendit de grands services ; mais ce saint homme se trouva en butte aux jalousies et aux mauvaises volontés de tant de gens que l'autorité ecclésiastique fut obligée de le rappeler ; elle le nomma Visiteur général de l'Archevêché de Séville et dès son départ, l'hôpital fut fermé.

L'église principale avait, en outre, quatre autres chapelains, un chantre, un organiste qui, avec les sacristains et acolytes coûtaient par mois 248 écus au Trésor. Trois églises encore, plus petites, étaient desservies par des religieux : Notre-Dame-de-la-Merci, et son couvent, où vivait un commandeur de l'Ordre, avec une douzaine de prêtres dont deux étaient aumôniers de l'Hôpital militaire ; celle de Saint-François, où le culte était assuré par huit pères sous l'autorité d'un Gardien ; enfin celle de Saint-Dominique, dans le couvent du même nom, avec un Prieur et six religieux. Ces deux dernières avaient beaucoup souffert pendant l'occupation arabe. Quant à l'ancien couvent de Saint-Bernard qui remontait au début de la conquête, construit sur l'emplacement de l'actuelle église de Saint-Louis, il servait, au XVIII^e siècle, de caserne ainsi que l'ermitage de Saint-Roch, à la Marine. De plus, chacun des châteaux-forts avait son aumônier militaire qui pouvait être choisi parmi les prêtres séculiers ou réguliers de la ville et qui officiait dans les petites chapelles construites la plupart par le général Valléjo. Il y avait un autre chapelain à Mers-el-Kébir et deux aumôniers pour le régiment d'infanterie.

Au-dessus de toutes ces administrations économique, maritime et religieuse, était, comme nous l'avons dit, le Commandant-Général, propriétaire ou intérimaire. Nommé par le Roi pour un temps indéterminé, il avait des attributions assez étendues. Il était chargé, en premier lieu, de la défense et conservation des deux places et n'avait de comptes à rendre qu'au ministre de la Guerre. En tout temps il avait la haute direction des opérations militaires et de toutes les troupes de la garnison ; celles qu'on envoyait d'Espagne en renfort se plaçaient naturellement sous ses ordres. Lorsque les batailles livrées contre les Maures ou les razzias en pays ennemi procuraient du butin, il avait droit au quart de ces dépouilles. Enfin il avait ordinairement l'inspection des troupes de la garnison qui lui fut conférée par un ordre royal du 15 avril 1758, spécifiant qu'à partir de ce jour « les régiments fixes dépendraient exclusivement des Commandants propriétaires en chef de cette Place » (1).

Malheureusement des difficultés surgissaient de tout côté ; des jalousies envenimaient les esprits et le Commandant-Général se voyait souvent obligé de tenir tête au Ministre de Finances et à l'élément militaire. On s'adressait directement à la Cour pour se plaindre de lui et, au besoin, le calomnier ; on faisait avorter ses desseins les meilleurs. Ainsi le vicomte de Bolognino (1767-70), pendant son gouvernement, eut à livrer une lutte sans trêve contre une coterie acharnée, formée par ledit ministre et le vicaire ecclésiastique. Les officiers avaient contre lui une telle animation qu'ils tournaient en défaites les expéditions dont il prenait l'initiative. Un jour même, ils allaient le déposer et lui retirer son commandement, lorsqu'un colonel le sauva par une énergique plaidoirie. La lecture des correspondances échangées entre Oran et la

(1) Ant. Portugués, *loc. cit.*, p. 473.

Cour est fort intéressante pour la connaissance de ces intrigues et de ces dissensions mesquines (1).

CEUTA. — La seconde Place forte espagnole en Afrique était Ceuta, blottie dans le repli d'une presqu'île de trois kilomètres, derrière le mont Hacho que couronne la citadelle, avec le quartier d'Almina (2) construit en gradins sur la colline du même nom. Elle avait été prise aux Marocains par le Roi Portugais Jean I^{er} à la tête d'une flotte imposante où combattaient beaucoup de chevaliers français et anglais, le 14 août 1415 (3). Elle devint espagnole en 1580, lorsque Philippe II joignit à sa couronne celle de Portugal (4).

Au début du xviii^e siècle, elle était solidement fortifiée et bien défendue ; l'empereur du Maroc, Moulay Ismaël la tenait assiégée depuis 1694 : ce siège, le plus long peut-être que l'Histoire ait enregistré, dura 27 ans. Tout le monde avait pris les armes ; les ecclésiastiques eux-mêmes formaient une compagnie aguerrie. Mais peu à peu, le siège, traînant en longueur, s'était converti en blocus. Le général en chef des troupes marocaines, Ali ben Abd'Allah, campait dans les environs et cultivait avec bénéfice les champs. En 1701, lors de la guerre de Succession, une sérieuse tentative fut faite par Moulay Ismaël lui-même pour enlever Ceuta ; mais il échoua et le blocus recommença, avec des attaques espacées, jusqu'à l'arrivée du marquis de Ledesma, accompagné de 16.000 soldats vété-

(1) Tabalosos, p. 106 et suiv.

(2) Ce nom d'Almina, de l'arabe المنارة, port de mer, lui était déjà donné par les Portugais : « O conde mandou a Rui Vasques, e João Martino, que fossem até almina », Chron. do Conde D. Pedro, cap. 67.

(3) Lire un récit original et animé de cette prise dans *Africa Portuguesa*, de Manuel de Faria y Sousa. Lisboa, 1681 (cap. II, p. 18 à 37), en castillan ; œuvre posthume.

(4) En 1640, lorsque de nouveau le Portugal se sépara de l'Espagne, le Gouverneur espagnol refusa de rendre la Place qui fut régulièrement cédée par le traité de 1668 à l'Espagne.

rans. Celui-ci, dans une sortie victorieuse, bouscula les assiégeants, s'empara de leurs campements, fit de nombreux prisonniers, pillà le palais du Pacha Ahmed, fils d'Ali (mort quelques années auparavant), prit la citadelle d'Afrag (1) et poursuivit l'ennemi en déroute jusque dans la Sierra Bullones qui ferme, dans le lointain, l'horizon de la ville (2).

Ceuta ne demeura pas en paix depuis ce siège mémorable, terminé en 1721 ; car elle eut à en supporter encore trois autres au cours de ce siècle. En 1732, l'aventurier hollandais Ripperda, ex-ministre d'Espagne et maintenant général du Sultan, l'attaquait de nouveau ; il était cependant obligé de fuir, en chemise, dit-on, après une magistrale défaite. Quelques années après, une armée marocaine essayait, mais en vain, de l'emporter d'assaut (1759) et enfin, en 1790, Ceuta soutenait son quatrième siège, qui ne dura pas moins de quatorze mois ; les musulmans étaient commandés par le sultan El-Yazid en personne, lequel, pour se venger, disait-il, des traités déshonorants que les Chrétiens avaient fait signer à son père, massacrait tous les Espagnols tombés en son pouvoir et faisait clouer leurs têtes sur les portes de ses villes maritimes ; il devait se retirer lui aussi sans le moindre avantage (3).

(1) D'un mot berbère qui signifie « haie » et aussi « enceinte de toiles » autour de la tente du général dans un camp ou même « tente, assemblage de tentes, camp » (cf. *Voyages d'Ibn Batoutah*, Paris, 1854). Il doit s'agir d'une citadelle bâtie par les marocains dans les environs de Ceuta ; Aboulqâsem ben Ahmed Ez-ziani (publié par O. Houdas, 1886, Paris) dit également (p. 53) qu'un grand nombre de musulmans périrent, ou furent faits prisonniers et que les Espagnols pillèrent le camp et mirent à sac le palais du pacha Ahmed ben Ali. « Puis, après s'être emparés des approvisionnements en grains et des bêtes qui se trouvaient là, et avoir occupé les retranchements et les ouvrages de défense des Musulmans, les Espagnols prirent la citadelle d'Afrag (حاوزا) (فصبة الجرائق) et rentrèrent ensuite à Ceuta. »

(2) Galindo y de Vera, p. 296 et suiv.

(3) Galindo y de Vera, *loc. cit.*, pp. 290 et suiv., 333 et suiv.

Pendant le grand siège, en 1715, Ceuta, depuis lors toujours espagnole, reçut son premier Règlement général (1).

D'après cette nouvelle organisation, elle était commandée par un officier supérieur qui avait ordinairement le titre de Capitaine-Général. Il recevait mensuellement 1.000 écus qui se répartissaient ainsi : 500 écus de solde, 250 de gratification pour frais de table, 163 et 2 réaux $\frac{2}{3}$ pour frais de résidence, 33 écus et 3 réaux $\frac{1}{3}$ pour le paiement d'un capitaine de Gardes et 50 pour l'entretien de quatre gardes. Le commandement pouvait être confié à un Lieutenant-Général qui ne recevait plus que 750 écus en temps de siège (soit la solde d'un officier de ce grade) et la moitié seulement en temps de paix. Enfin le Gouverneur pouvait n'être qu'un maréchal de camp avec 500 et 250 écus de solde, dans les mêmes conditions. Sa Maison militaire était à peu près celle du Commandant-Général d'Oran et comprenait un Lieutenant de Roi, un Sergeant-Major, deux Aides de Camp et un Capitaine des Portes.

Ses pouvoirs étaient très étendus et il n'avait pas en face de lui un ministre de Finances jaloux de ses prérogatives et toujours prêt à empiéter sur les attributions d'autrui. Un ordre royal d'avril 1738 (2) accordait à D. Antonio Manso, alors en fonctions et à ses successeurs, le gouvernement politique et économique de la Place ; il devait prêter serment entre les mains de l'évêque. Sous sa haute direction étaient donc placées l'administration intérieure et les Finances, dirigées par un Inspecteur-Trésorier des Armées Royales (Veedor), aidé d'un officier supérieur et de deux autres officiers de Jurande ; deux Contrôleurs se chargeaient de la bonne organisation des magasins (munitions et vivres) ; un Trésorier-Payeur percevait les sommes destinées aux frais ordinaires et généraux de la Place,

(1) Ant. Portugués, p. 5 et suiv.

(2) Ant. Portugués, p. 172.

qu'il répartissait ensuite et, à partir de 1715, encaissait le produit des droits divers et des Rentes du Tabac ; un Auditeur de Guerre connaissait en première instance de toutes les causes militaires. Les deux emplois d'archiviste et d'interprète (Alfaqueque) (1) ne furent créés qu'en 1745 pour le service du Gouverneur. Enfin, deux vigies (hacheros) se tenaient constamment dans une échauguette (atalaya) du mont Hacho, pour surveiller la mer, observer les mouvements de l'ennemi dans la plaine et aviser la garnison au moyen de signaux (2).

Le port de Ceuta, assez bien aménagé pour recevoir de nombreux bateaux, était régi par un Capitaine de Port (Capitan del Puerto, Alcayde de la mar). Des deux bassins intérieurs, ou darses, avec quais pour l'embarquement et le débarquement des marchandises, le premier seul, celui qui communiquait avec la mer par le « fossé d'Almina », fut utilisé jusque vers le milieu du XVIII^e siècle ; l'autre, précédé du « fossé royal de la Place d'Armes », était en mauvais état : peu profond, il avait besoin de nettoyage ; le canal était navigable, mais ne possédait pas de pont-levis. Madrid ordonnait aux ingénieurs de Ceuta de lui soumettre des plans pour la transformation et l'agrandissement du port et prescrivait le prolongement des quais vers la mer (1734). Plusieurs embarcations, dont une galiote (Notre-Dame-d'Afrique), prise à des corsaires, et

(1) De l'arabe العكاي (de فك « expliquer » et aussi « racheter de captivité ». L'alfaqueque fut en Espagne, puis en Afrique, le religieux de la merci chargé du rachat des captifs ; il était nommé par le roi ou par les communes, devait être brave et loyal et possédait un patrimoine pour répondre des sommes qu'on lui confiait.

(2) En 1758, le général Zermeño installa également sur le sommet du fort Santa Cruz d'Oran un jeu de signaux sphériques (bolas) semblable à ceux qu'utilisait la flotte, avec des indications spéciales pour signaler les voiliers en vue ou la qualité des maures (fantassins ou cavaliers) qui passaient dans les environs ou approchaient de la ville. Des trompettes sonnaient l'alarme en cas de surprise (Tabalosos, p. 91).

armée pour la chasse ou les besoins d'une expédition, quatre felouques de moindre importance et de nombreuses chaloupes assuraient le service de la Place, veillaient à sa garde et à sa protection avec un équipage de 116 marins ; quatre maîtres calfateurs dirigeaient un petit chantier naval de réparations.

Au point de vue religieux, Ceuta était sous l'autorité d'un évêque, suffragant de l'Archevêché de Séville. La grande église avait été érigée en cathédrale au lendemain de la conquête portugaise, sur la demande du roi Jean I^{er}, par le pape Eugène IV, en 1432 : son premier prélat avait été D. Fray Amaro, confesseur de la reine doña Felipa. Aucun changement n'avait été apporté par les Espagnols dans l'organisation ecclésiastique. Jusqu'à l'année 1745, cet évêque avait été payé, comme du reste tous les officiers et gens de la garnison, mi-partie en argent et mi-partie en nature (blé, rations, bois...). Mais, à partir de cette date il perçut 58.728 réaux par an, somme qui représentait : ses émoluments d'évêque, la rente de 2.000 ducats provenant des droits de cet évêché sur les « Almojarifazgos » (1) qui datait du temps des Portugais et une indemnité comme Lieutenant du Vicaire Général d'Espagne. Son chapitre était formé de quatre dignitaires, sept chanoines et douze prêtres-bénéficiers.

La seconde église paroissiale était « Nuestra Señora de los Remedios », pourvue de ses dignitaires et chanoines tous désignés par le Roi, sauf le curé nommé, comme en

(1) L'Almojarifazgo était un droit perçu dans le Sud de l'Espagne, depuis l'occupation arabe, sur toutes les marchandises à leur entrée ou à leur sortie, M. Desdevizes du Désert dit qu'au XVIII^e siècle « on percevait encore à Jérez et Lebrija le vieux droit mauresque d'almojarifazgo ou taxe de 8 % sur toutes les marchandises à leur entrée en Andalousie. » Le receveur de cette taxe était l'« almojarife », (en arabe شرف المشرف racine شرف avoir inspection, surveiller), que Pedro de Alcalá assimile au contador (trésorier), que R. Martin appelle « bajulus » et Quatre-mère : inspecteur, surintendant.

Espagne, au concours. Nombre de couvents et chapelles se disséminaient en outre de par la ville. Le plus connu de ces sanctuaires était celui de « Notre-Dame-d'Afrique » bâti sur la pointe la plus avancée du continent africain et objet d'une particulière vénération. On racontait, en effet, le miracle suivant : « Le 23 avril 1745, le feu prit à une réserve de poudre sous la caserne du Régiment de Vélez ; une terrible détonation se produisit ; plus de cent soldats furent enfouis sous les décombres et l'incendie dévora la caserne en un clin d'œil. Cependant les flammes, poussées par un vent d'Est très violent gagnaient du terrain et allaient atteindre le grand magasin de poudre et de munitions qui contenait alors 1.500 quintaux d'explosifs. Impossible de décrire la consternation de la foule nombreuse accourue et qui luttait en vain contre le fléau ; on voyait s'approcher le moment horrible où la poudrière allait sauter, détruisant la ville. Alors tous ces gens tombèrent à genoux, implorant le secours de Notre-Dame-d'Afrique et... soudain le vent tourna vers l'Ouest ; le magasin fut épargné et la ville de Ceuta sauvée » (1).

. A l'extrémité opposée à la Cathédrale s'élevait encore le sanctuaire vénéré de « Notre-Dame-de-la-Vallée », près de la caserne des détenus ; c'est là que fut célébrée la première messe après l'occupation de Ceuta par les Portugais ; non loin, les deux couvents des Franciscains et des Trinitaires, qui étaient les prédicateurs de la cathédrale. Le montant des sommes allouées à ces églises, pour leur entretien, les services religieux, les dépenses extraordinaires et les émoluments des ecclésiastiques atteignait 127.320 réaux en l'année 1745 (2). Cependant, ces frais divers n'incombaient pas au Trésor royal ; les sommes étaient prélevées, ainsi que les fonds nécessaires à la bonne marche de quelques petits hôpitaux et maisons de secours,

(1) Galindo y de Vera, p. 296.

(2) Ant. Portugues, p. 289 et suiv.

par ordre du Roi et avec l'assentiment du pape, sur les revenus ecclésiastiques des sept évêchés de Jaca, Cordoue, Sigüenza, Canaries, Saragosse, Palencia et Ségorbe.

Présides Mineurs. — Telle était, au xviii^e siècle, la situation et la haute administration d'Oran et Ceuta ; entre ces deux places s'échelonnaient, sur la côte marocaine du Rif, les trois Présides mineurs, dotés d'une organisation à peu près semblable. Le premier, le *Peñon de Vélez* (1) ou *Peñon de la Goméra*, à 25 lieues à l'Est de Ceuta, en face de Malaga, forteresse juchée sur un roc escarpé, inaccessible et chauve, sans eau potable, devant l'antique ville de Badis (Vélez). Les rivages environnants appartenaient aux deux tribus berbères Ghomara, les Beni It'teft et les Bek'k'ouya, hommes d'un caractère brutal et cruel qui vivaient presque uniquement de pêche et de piraterie. Prise et fortifiée une première fois par l'illustre Pedro Navarro, en 1508, elle avait été perdue, puis reprise par les Espagnols sous le règne de Philippe II ; une tentative de D. Sancho de Leiva, général des Galères de Naples, ayant piteusement échoué en juillet 1564, une seconde escadre de cent cinquante-trois bâtiments qui portaient 13.000 hommes obligea le Peñon à se rendre en septembre de cette même année ; il est, depuis, resté espagnol. Il eut à résister à une attaque assez sérieuse en 1774 ; lorsque le roi Carlos III, devant la mauvaise volonté de l'empereur Sidi Mohammed ben Abdallah pour l'exécution des clauses du traité signé par eux, lui déclara la guerre, ce dernier s'empressa de mettre le siège devant le Peñon et lui lança des bombes depuis la crête voisine du Mampuesto. Mais le gouverneur M. Florencio Moreno, organisa si bien

(1) Peñon, en castillan, signifie « rocher escarpé ». Les voyageurs français le désignaient sous le nom de « Pignon ou Pignon de Velès ! On l'appelait aussi « Peñon de la Gomera », parce que les campagnes voisines étaient occupées par la tribu des Ghomara.

la résistance qu'il découragea promptement les assailants, qui se dirigèrent sur Mèlilla (1).

En suivant la côte, toujours vers l'Est, on trouvait *Alhucémas*, deuxième préside, depuis peu espagnol, établi aussi sur un étroit rocher imprenable. Devant l'embouchure de l'oued Nakour, au fond d'une baie formée par les caps Quilates et Morro, Alhucémas était un sûr refuge pour les pirates barbaresques. Le 28 août 1673, le prince de Monte-Sacro, général d'Andalousie, s'emparait, par surprise, de cette place et l'entourait d'une enceinte épaisse, en face de la sauvage et féroce tribu des Beni-Ouriar'el qui s'empressaient de jalonner la côte de petits postes sans cesse renouvelés et relevés, pour surveiller les Chrétiens.

Enfin, toujours plus à l'Est, *Mèlilla* était au pouvoir des Espagnols depuis longtemps déjà. Au lendemain de la chute de Grenade, sans coup férir, le duc de Medina Sidonia en avait pris possession au nom des Rois Catholiques (1496) et elle n'avait cessé, depuis lors, de se défendre victorieusement. Le duc avait relevé son enceinte, bâti sur le rocher qui domine la ville au Nord-Est, la forteresse où est installé le Préside, surveillé par la grande tribu de Galiya qui détestait l'Espagnol et le Sultan aussi, « pour avoir vendu les bagnes du Maroc aux Chrétiens ». Mèlilla supporta son premier siège en règle en 1687 ; puis eut à résister à l'empereur déjà cité, Mohammed ben Abdallah qui, furieux d'avoir échoué devant le Peñon, en 1774, se présenta, au mois de décembre de la même année, avec 13.000 hommes, devant Mèlilla. Les premiers assauts auraient pu venir à bout de la petite garnison, s'ils avaient été menés avec vigueur. Mais le maréchal de camp Sherlock réussit à faire pénétrer dans la Place près de 800 hommes. Mohammed fut repoussé, foudroyé par les canons de l'enceinte et les volées de quelques frégates qui, malgré

(1) Galindo y de Vera, p. 319* et suiv.

le rétrécissement du canal, firent d'habiles manœuvres. Ayant perdu beaucoup de soldats et de munitions il se retira découragé et demanda la paix à l'Espagne.

Ces trois Présides mineurs, points stratégiques de grande importance sur le littoral africain, n'étaient point à dédaigner. Chacun d'eux était sous l'autorité d'un Gouverneur, ordinairement un colonel, secondé par un sergent-major, deux aides de camp, deux ingénieurs, un commissaire ordinaire d'artillerie, un garde-magasin, un interprète de langue arabe et un secrétaire. Ces trois forteresses dépendaient directement d'un même centre, Malaga, où était organisé un ministère spécial avec un Intendant-Commissaire royal de Guerre, deux officiers d'Intendance et un Trésorier-payeur. Ce ministère établissait les comptes des dépenses, ordinaires et autres, pourvoyait au ravitaillement en vivres et munitions de toute sorte. Chaque année, après avoir soumis son budget au ministère de la Guerre, il recevait et répartissait, selon les besoins, les sommes provenant du Trésor ou des Fonds de la Croisade. Un hôpital, avec son personnel complet fonctionnait, à l'usage des militaires et détenus des Présides, gravement malades ou blessés ; les veuves et orphelins des militaires en garnison, ainsi que les invalides et retraités y étaient également reçus. Enfin, Malaga était chargée des Aiguades, c'est-à-dire d'approvisionner constamment d'eau potable, transportée par bateaux; les citernes du Péñon et Alhucémas, qui en étaient totalement dépourvus (1). Un service postal fonctionnait sans cesse entre ces établissements et Malaga. A cause de cette centralisation des services administratifs, chaque place n'avait qu'un Contrôleur-Trésorier ; un déporté tenait les comptes des divers magasins. De plus, le Préside gardait à l'abri de ses murs une embarcation et quelques barques sous la direction d'un patron et de 24 marins à Mélélla, 16 au Péñon et 10 à Alhucémas.

(1) Ant. Portugues, p. 408 et suiv.

Un aumônier militaire payé par le roi (40 écus par mois) et aidé de deux vicaires assurait les services religieux ; ces petites églises dépendaient du diocèse de Cadix.

Ce n'était pas en vain que l'on donnait à ces cinq Places fortes d'Afrique le nom de Présides ; pour comprendre leur organisation intérieure et la vie qu'on y menait alors, il faut répéter que les occupants n'avaient ni licence ni facilité d'en sortir, qu'en dehors de leurs enceintes il n'y avait de sûreté pour personne et qu'on était toujours soumis au blocus. Malheur aux imprudents ! Oran et Ceuta entourées de plaines assez fertiles essayaient d'en tirer profit pour faire paître leurs troupeaux. Mais il fallait se méfier des tribus qui rôdaient. Le temps était loin déjà où ces villes, dans un rayon assez vaste, ne comptaient que des alliés et des amis parmi les indigènes, sur qui elles percevaient un impôt, en échange de leur protection armée. Maintenant, lorsqu'on menait paître les bêtes, chaque matin, dans les champs voisins, on les accompagnait d'une bonne escorte ; les soldats avaient à dépister des embuscades toujours possibles et souvent des ennemis tapis dans les fourrés, derrière les buissons ou les aloès, surgissaient à l'improviste, engageant un combat, parfois meurtrier. Les équipes qui travaillaient en dehors des murs avaient de temps à autre des blessés ou des morts. Enfin, les postes avancés pouvaient être surpris par des ennemis qui connaissaient les moindres replis du terrain. Les troupeaux et convois qui passaient non loin des Présides n'étaient pas plus en sûreté ; les espions les signalaient et des sorties fructueuses étaient organisées. Un jour, par exemple, une petite flotille partie d'Oran allait surprendre des douars paisibles jusque sur les bords du Rio-Salado.

Le traité de paix, conclu en 1799 entre l'Espagne et le Maroc, spécifiait que les Maures qui vivaient dans les environs de Ceuta étaient assez paisibles ; mais, ajoutait-il,

« il est bien connu que ceux de Mélélla, d'Alhucémas et du Péñon sont turbulents et gênants et malgré les ordres de S. M. Impériale, ils n'ont pas cessé de les incommoder continuellement ». Aussi l'Empereur du Maroc ne voyait lui-même d'autre moyen de pacifier ses sujets remuants que de les corriger durement et il conseillait aux Espagnols « de se servir de canons et de mortiers en cas d'offense, l'expérience ayant fait voir que le feu de mousqueterie ne suffit pas pour ramener à la raison de pareilles gens » (1). Le traité de 1786 signé par Carlos III et le Dey d'Alger Baba Mohammed ne s'exprimait pas autrement au sujet d'Oran et Mers-el-Kébir. Le Dey s'engageait à ne jamais attaquer ces places ; il empêcherait aussi le Bey de Mascara de leur nuire ; mais il s'empressait d'ajouter que ce dernier « commandait en despote », et que ces villes « étaient environnées de Maures rebelles, vagabonds et indomptés » et il recommandait aux Chrétiens de toujours rester sous la protection des canons de leurs forts (2).

Au cours du XVIII^e siècle, dans les diverses conventions passées entre l'Espagne et le Maroc, on s'occupa activement de délimiter les Présides, autour desquels les Espagnols voulaient un certain rayon libre pour y faire paître leurs troupeaux. Les Sultans acceptèrent de faire droit à ces revendications. Il était dit, par exemple, dans le traité de 1767 déjà cité : « Pour renouveler les limites des Présides et les marques avec « des pyramides de pierres », S. M. Impériale nomme le Chef de l'Acher, gouverneur de Tétouan et tout ce que celui-ci fixera ou marquera comme limite, d'accord avec le commissaire nommé par S. M. Catholique est tenu dès maintenant pour fixé et

(1) E. Rouard de Card., *Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIII^e et XIX^e siècles*, p. 184.

(2) Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, Traité espagnol-ture, ms. n^o 324.

marqué » (1). Ainsi fut fait et les dites pyramides furent placées pour délimiter les pâturages réservés aux Espagnols. Le traité de Meknès (1^{er} mars 1799) ne fit que confirmer ces clauses et ces décisions.

Mais l'Espagne ne put jamais obtenir l'autorisation d'agrandir ses Présides qui manquaient de tout et dont deux n'avaient même pas d'eau potable. Ainsi, malgré les demandes réitérées et les exigences de Carlos III, l'empereur Sidi Mohammed ben Abdallah, dans le traité de Marrakech (28 mai 1767), stipulait qu'un tel agrandissement était inacceptable. L'article 19 était formel : « La Loi s'oppose absolument aux agrandissements que S. M. Catholique demande à effectuer dans les quatre Présides. Depuis l'époque où ces points ont été occupés par l'Espagne, leurs Majestés Impériales ont fixé les limites sur l'avis de leurs Tolbas et Oulémas et ont juré de n'y rien changer, serment qui a été et qui est encore observé par tous les Empereurs » (2).

B) L'Armée

I. — *Infanterie*. — On conçoit dès lors fort bien l'isolement dans lequel vivaient ces places ; l'état de siège presque permanent, les attaques nombreuses, la nécessité de veiller jour et nuit réclamaient la présence d'une garnison suffisante. L'organisation militaire fit l'objet de soins tout particuliers de la part des ministres. Il fallait une infanterie entraînée, endurante ; de l'artillerie pour la défense des remparts, du génie pour la construction et la réparation des fortifications et, à Ceuta et Oran, de la cavalerie pour faire face à l'ennemi dans les sorties et la poursuite en pleine campagne. De bonne heure on songea à doter chaque place d'une garnison stable ; mais ce ne fut qu'au

(1) E. Rouard de Card, p. 174.

(2) E. Rouard de Card, p. 174.

xviii^e siècle que ce projet reçut son exécution ; car jus qu'alors on se contentait d'y envoyer de la Métropole des troupes en plus ou moins grand nombre, selon les besoins et pour des périodes indéterminées.

Dans les deux grands Présides, le roi Philippe V décida la création d'un régiment d'infanterie fixe qui porterait le nom d'Oran et Ceuta. Le premier, celui de Ceuta, fut formé en 1715, pendant le siège, avec les restes des anciennes compagnies, castillanes ou autres, que l'on y avait transportées pour sa défense (1). Il se maintint jusqu'en 1822 ; dissous à cette époque, il fut reconstitué, avec un nouveau règlement, six ans plus tard. Celui d'Oran fut institué un an après la reprise de cette ville, par décret du 9 janvier 1733 (2). Il devait comprendre deux bataillons de treize compagnies, soit 1.300 hommes, sous-officiers inclus « pour le service et la garde de cette place et de ses châteaux ». Son nom était : Oran. Le premier bataillon avait la compagnie du colonel, celle du lieutenant-colonel et celle des grenadiers ; L'état-major était constitué par le colonel qui recevait une gratification de 110 écus en plus de sa solde de capitaine, le lieutenant-colonel, le sergent-major, un adjudant-major. Le Commandant, avec un adjudant et un aumônier, était à la tête du second bataillon. Chaque compagnie était dirigée par un capitaine, à la solde mensuelle de 40 écus, un lieutenant et un sous-lieutenant et formée de deux sergents, trois caporaux, deux carabiniers, un tambour et 92 hommes.

Ce régiment avait reçu trois drapeaux : celui du colonel, blanc avec les armes royales ; les deux autres verts, avec deux châteaux et deux lions aux quatre angles et deux bandes disposées en croix de Saint-André et portant chacune le nom d'Oran. Les hommes étaient habillés en blanc, avec revers et cols verts (divisa verde) ; leur arme-

(1) A. Portugés, p. 12 à 15.

(2) Ant. Portugés, p. 102 à 108.

ment consistait en un fusil (du calibre de seize balles à la livre, modèle ordinaire de l'infanterie) avec sa baïonnette. Les premières armes étaient fournies par le roi ; les capitaines veillaient ensuite à leur entretien.

Les soldats étaient ainsi recrutés, à Oran comme à Ceuta : dans chaque compagnie, les cinquante premiers, sous-officiers inclus, devaient obligatoirement être des volontaires et les autres étaient choisis parmi les déportés qui, en âge et en état de porter les armes, n'avaient pas à purger de crime ni de délit infamant. D'autre part, ne pouvaient être admis à s'enrôler comme soldats que les hommes nés dans la place ou naturalisés ; les officiers eux-mêmes n'étaient ordinairement pas des étrangers et nous voyons une fois le Roi lui-même prier le colonel de Ceuta d'admettre dans son régiment un lieutenant venu d'Espagne et nommé par lui (1). Le décret royal du 13 janvier 1734 s'exprimait en ces termes : « Afin que le Régiment ait assez de volontaires, le Roi ordonne que, pour les places vacantes, on ne propose personne qui ne soit originaire de ces Présides ou naturalisé ; le Gouverneur et le Contrôleur sont chargés de veiller à ceci ». (cf. *Ant. Portugués*, p. 118).

Parmi les habitants de ces places fortes, il y avait beaucoup de déportés qui, après avoir subi leur peine, restaient là (plus tard, voyant la population s'accroître trop rapidement, on leur interdit ce séjour). Il y avait aussi des Espagnols venus avec leur famille pour y exercer le commerce : ils tenaient des boutiques et des magasins d'alimentation et de confection. On obligea bien vite tous ces gens à entrer dans le Régiment fixe. Le décret déjà cité disait : « Considérant que depuis que la Garnison perçoit

(1) A. Portugués, p. 177. « ... El Rey manda que a D. Dionisio de Figueredo, a quien ha conferido s. m. una Tenencia en el Reg. fixo se le admita, no obstante las ordenes expedidas para que no se reciban sino a los naturales de esa Cuidad o connaturalizados en ella »...

le prêt au lieu des rations comme autrefois et depuis que l'habillement n'est plus à notre charge, beaucoup d'étrangers se sont introduits dans ces places et plusieurs détenus y sont restés après le temps de leur condamnation, en qualité d'épiciers ou de marchands drapiers avec leur famille..., S. M. veut que tous ces hommes soient astreints à servir dans le Régiment fixe ou autres compagnies. Car la plupart, étant mariés, pourront laisser la gestion de leur magasin à leur femme et faire eux-mêmes du service actif. Ceux qui ne voudront pas se soumettre à cette règle devront immédiatement quitter la ville avec leur famille et dorénavant, sans mon autorisation, aucun étranger ne pourra plus être admis à vivre dans ces Places. »

Cependant la constitution de ce corps ne se fit pas sans difficulté ; les soldats se souciaient peu d'aller servir à Ceuta ou Oran. On fut obligé de le former tout d'abord, à Oran, avec le Régiment de Cuenca, qui se trouvait en ce lieu depuis l'expédition de Montemar et on y adjoignit 183 soldats volontaires et neuf tambours venus des régiments de Galice, Asturies, Espagne, Cantabrie et Aragon.

Le prêt de chaque soldat était de deux écus, huit réaux et 8 maravédis par mois avec une ration de pain quotidienne. Précédemment le tout était payé en nature ; mais au XVIII^e siècle il fallut abandonner cette coutume ; car on enregistrait beaucoup trop de maladies provenant des salaisons que l'on donnait aux hommes en temps ordinaire. On décida donc de leur remettre toute leur solde pour leur permettre de se nourrir d'aliments frais achetés au marché et dans les boucheries de la ville. C'est ainsi que l'on procéda tout en maintenant cependant deux jours par semaine, le mercredi et vendredi, pendant lesquels ils devaient recevoir la ration entière d'armée : de la viande salée ou du porc le mercredi et du poisson le vendredi avec du biscuit au lieu du pain frais. Les officiers pouvaient également se procurer cette ration complète au prix de 89 maravédis.

Chaque capitaine, obligé de recruter ses volontaires, avait une gratification mensuelle de 25 écus et devait maintenir constamment sa compagnie sur un pied d'au moins 53 hommes. On ajoutait, en outre, trente réaux par mois pour l'entretien des armes. D'autre part, l'équipement complet de cette troupe se faisait au compte du Roi ; mais comme ce régiment était exempt de marches et d'autres services analogues, son habillement n'était remplacé que tous les quatre ans, alors qu'il l'était tous les trois ans dans les autres Régiments d'Infanterie. Enfin, aucune retenue n'était faite, en qualité de « masse », sur la solde de ces militaires ; car le Trésor prenait à sa charge tous les frais d'entretien et de remplacement des tenues et des armes.

Melilla avait aussi une troupe de dotation (*de pie fixo*). Elle comprenait, au début du siècle, quatre compagnies ; mais « estimant que deux compagnies étaient suffisantes pour assurer le service », le Ministre de la Guerre la réduisit de moitié par son Règlement de 1745 (1). Le Peñon n'eut encore, à partir de cette époque, qu'une seule compagnie qui, sans compter les officiers et sous-officiers, devait comprendre un minimum de vingt volontaires ; les détenus la complétaient, ainsi qu'à Alhucémas.

Ces fantassins avaient pour mission de veiller au maintien du bon ordre à l'intérieur de la place et à sa défense, sous la protection des canons, en cas d'attaque. Aussi, multiples étaient leurs devoirs en dehors des rondes régulières et des gardes. En temps ordinaire, ils escortaient les équipes de travailleurs, lorsqu'un travail quelconque était entrepris en dehors des fortifications, comme lorsque le général Alvarado fit couper, en 1771, la partie de la Meseta rattachée au fort de Santa-Cruz d'Oran ou lorsque, sur la route de Mers-el-Kébir, le marquis de la Real

(1) Ant. Portugués, p. 376 et suiv.

Corona découvrit et fit aménager les bains de la Reine (1). Ils protégeaient les troupeaux de la ville que l'on menait paître dans la campagne. Ces bêtes sortaient le matin, de bonne heure, conduites par des bergers et des chiens et avec une escorte de tirailleurs ; car les Arabes, toujours à l'affût d'une bonne occasion, avaient coutume de s'embusquer dans les fourrés et les ravins pour s'emparer des animaux. Ainsi, le 16 juillet 1732 ils parvenaient à enlever, par surprise, plus de deux cents bêtes à corne (2).

De même, lorsqu'il s'agissait de tendre une embuscade au passage d'une caravane ou d'une tribu, ce soin incombait aux fantassins accompagnés des « mogataces » ou cavaliers indigènes. « Un jour, raconte le marquis de Tabalosos, le 27 mars 1774, on signale l'arrivée d'une petite tribu de pasteurs dans le Ravin de la Calera (des Fours à chaux) avec une grande quantité de bétail qu'ils faisaient paître ; immédiatement on prépare une embuscade. Pendant la nuit, des fusiliers vont se cacher non loin du ravin ; à un signal donné, les soldats bondissent sur les troupeaux, égorgent les bergers et les gardes, emmènent les bêtes en toute hâte vers Oran : ce fut chose assez facile ; à trois heures de l'après-midi, ils arrivaient avec plus de 400 têtes de bétail ; mais dans leur précipitation les soldats en assommèrent bien d'autres. Quand un animal tombait, ils l'achevaient et en emportaient les quartiers. Nous étions en semaine sainte, ajoute-t-il, et le général ne permit l'usage de la viande qu'aux Mogataces et aux malades. On fit le compte des bêtes vivantes et le général en distribua aux troupes de la garnison, aux officiers des régiments et des Etats-majors. Ainsi, nos pauvres soldats qui, pendant toute l'année, ne goûtent pas de viande fraîche, en ont eu suffisamment pour bien fêter la Pâque » (3).

(1) Tabalosos, p. 85, 109.

(2) Tabalosos, p. 92.

(3) Tabalosos, p. 133 et 134.

Dans les moments périlleux, ce Régiment d'Infanterie était aidé par les milices que, de bonne heure, surent organiser les commandants des Présides. Ainsi le Gouverneur de Ceuta, lors du long siège dont il a été déjà question, utilisa pour la défense de la ville toutes les personnes valides et forma, par exemple, une bonne compagnie militante avec 120 ecclésiastiques. Depuis lors, il y eut toujours des compagnies de civils qui s'exerçaient régulièrement et au besoin se joignaient aux autres unités. A Oran, Alvarado eut l'idée de constituer un corps de troupes urbaines ; il se composa de neuf compagnies de fusiliers et une de grenadiers, toujours au complet sous les ordres d'un commandant, avec uniforme et marque distinctive (*divisa*). Il les équipa de pied en cap, les entraîna au maniement des armes ; le Roi approuva cette initiative, accorda des ordonnances spéciales pour leur habillement, leur équipement et leur meilleur emploi : enfin il octroyait à ces troupes de réserve, lorsqu'on les utilisait, le prêt, les rations de pain et autres bonifications des régiments réguliers.

Ce même général organisa quatre autres compagnies auxiliaires, les trois premières avec tous les employés du Ministère des Finances de la ville et d'autres bureaux et la quatrième avec les ecclésiastiques réguliers ou séculiers qui devaient prendre les armes en cas d'extrême urgence « contre les infidèles, pour la défense de la Religion » (1). Ainsi, dans les Présides, tout le monde était soldat ; pendant les sièges, on décrétait la mobilisation générale et tous, même les prêtres, comme en Espagne au temps de la « reconquista », faisaient le coup de feu ; car on était en pays de croisade. Mais cela ne suffisait pas encore et l'on pouvait être attaqué par des milliers d'ennemis : ce qui exigeait, en outre, la présence de troupes plus nombreuses. Oran et Ceuta gardaient toujours une

(1) Tabalosos, p. 111.

garnison extraordinaire de trois bataillons d'infanterie, que l'on relevait assez fréquemment ; car la vie des Présides n'avait rien d'attrayant pour des soldats de métier et les compagnies castillanes, suisses, lombardes ou valloises s'ennuyaient rapidement de cette vie de baignade faite de privations et de monotonie.

A plusieurs reprises on avait essayé d'y installer l'un des grands ordres de Chevalerie espagnole, qui aurait, dans ces places frontières, maintenu son esprit guerrier en défendant la chrétienté ; mais jamais on ne put y réussir. Le dernier essai fut tenté en 1697 ; une ordonnance royale du 25 mars prescrivait aux trois Ordres militaires de passer immédiatement à la défense de Ceuta assiégée « pour y combattre les Maures, ennemis de la foi ». Un paragraphe final autorisait cependant les dits Chevaliers à s'exonérer de leur service en fournissant des remplaçants ; ils usèrent si bien de cette licence, que pas un seul ne bougea, préférant verser des sommes importantes : l'ardeur pour les croisades était morte en leur cœur (1).

II. Génie. — On conçoit fort bien que les Présides ne pouvaient se défendre qu'à l'abri de solides remparts : le Génie militaire accomplit là des travaux considérables. Ainsi la Place d'Oran se trouvait, dès 1734, protégée par une enceinte en demi-cercle presque imprenable. On peut même dire que l'Espagne dépensa des sommes fantastiques pour la construction de ces murs et de ces défenses. Aussi le général Vallejo, en terminant son rapport officiel sur Oran et Mers-el-Kébir, avouait que son pays « avait échangé là des tas d'or pour des montagnes de pierres » (2). Cinq châteaux forts, capables de résister à toute

(1) Gouver. Gén. de l'Algérie, cf. *Jacqueton*, p. 120, n° 11.

(2) Bibliothèque nation. Paris, ms. esp. n° 365, p. 211 et ss. (Noticias generales del Estado de las Plazas de Oran y Mazalquivir en la Revista general del Excm° D. Joseph Vallejo.

attaque, avec une garnison régulière de 200 hommes, tenaient à distance les assiégeants ; St-Grégoire, qui dominait la ville, défendait l'entrée du port et veillait aussi du côté de Mers-el-Kébir ; il était protégé lui-même par Santa-Cruz, juché sur le Murdjadjo ; puis Rosalcazar, vers le centre de la ville, où résidait le commandant général, avec les bureaux et habitations du Ministre des Finances, des magasins et une grande partie des troupes ; à côté St-André et plus loin St-Philippe qui regardait vers la campagne. Après Valléjo, qui répara toutes ces fortifications tombées en ruines pendant l'occupation arabe (1708-1732), tous les gouverneurs eurent à cœur de perfectionner ce système de défenses. Aramburu (1738) construit le fort de St-Michel et celui de la Pointe de la Moune ; Alvarado vient à bout du gros travail de couper le col de la Meseta qui reliait la montagne à Santa-Cruz (el padrasto de la Meseta), pourvoit tous les remparts de mousquets, édifie les forts importants de St-Charles, St-Jacques, St-Pierre, Ste-Thérèse... Ces généraux furent aidés dans leur tâche par de grands ingénieurs, tels que de Montaignut, Gaver, Zermeno et Hontabat (1).

Ceuta possédait alors trois enceintes fortifiées où furent exécutés des travaux importants au cours du XVIII^e siècle. La première (de l'intérieur à l'extérieur) comprenait, avec la résidence du gouverneur, le mont Hacho (2) dont la citadelle fut bâtie en 1771 et surveillait la mer et les plaines. Dans la deuxième, la grosse muraille du Nord fut exécutée en 1741 et son chemin couvert, le glacis et le fossé intermédiaire furent commencés en 1777 ; enfin on perfectionna sans cesse la troisième, formée de remparts épais et de forts, tourelles et tours hérissées de batteries. Un his-

(1) Tabalosos, p. 108 et suiv.

(2) Hacho désigne, en espagnol, un rocher ou un pic très haut ou s'élève un poste-vigie (atalaya). L'hachero est le gardien de ce poste.

torien raconte qu'en 1720, le gouverneur D. Francisco Fernandez de Rivadeo entreprit des ouvrages extraordinaires : « On y travaillait même la nuit et, en compagnie des ingénieurs, il ne s'éloignait pas une minute des chantiers (1). » Dans les Présides mineurs, dominant à pic la mer, on aménageait sans cesse, les garnissant de canons, les murs bâtis sur le roc tout autour de l'île.

Chacune des places avait son *Etat-Major du Génie*, composé, à Oran, d'un Ingénieur général, deux Ingénieurs extraordinaires aidés d'un géomètre et envoyés directement d'Espagne par le ministre de la Guerre (2) ; à Ceuta d'un Ingénieur en chef et d'un Ingénieur extraordinaire ; Mélilla avait aussi un Ingénieur et un Géomètre ; les deux autres, un Ingénieur-Géomètre seulement. Ces officiers ordonnaient et dirigeaient tous les travaux exécutés dans la ville par les Brigades de Travailleurs et, dans les grands Présides, par la *Compagnie de Sapeurs*.

Cette compagnie, commandée par trois officiers, comprenait cent hommes à Oran et soixante à Ceuta, volontaires pour la plupart, avec quelques détenus. Sa mission principale, en dehors de l'aménagement des tourelles et des forts, était de creuser et d'entretenir les communications souterraines entre les châteaux, et, en cas de siège, de préparer mines et contre-mines pour éventer les sapes des ennemis et les faire sauter. Les rapports des commandants et des ingénieurs nous rendent compte des nombreuses artères cachées, presque aussi nombreuses

(1) *Memoria del capitán de Ingenieros D. Manuel Varela y Liria* — en Ceuta — 1828.

(2) Ces officiers supérieurs de l'Artillerie et du Génie dirigèrent avec beaucoup de science l'*Académie de mathématiques* ou Ecole d'Artillerie et des Ingénieurs qui, existant déjà avant le XVIII^e siècle, fut réorganisée en 1737. Il y eut à cette époque trois Académies pour cadets ; Barcelone, Ceuta et Oran. L'ingénieur D. Antonio Gaver forma de très bons élèves, dans cette dernière ville, jusqu'en 1748. Après 1791, l'école des Ingénieurs d'Oran fut transférée à Cadix (cf. Twiss, *Voyage en Espagne*, p. 254).

que les rues en plein air et qui sillonnaient la ville en tout sens. Ainsi les Espagnols ne trouvèrent à Oran, en 1732, que peu de travaux de ce genre et la compagnie de mineurs se mit à l'œuvre. On ouvrit, sur l'ordre de Vallejo, une large voie sous terre, où hommes et bêtes de somme chargées pouvaient aisément circuler, depuis la Place d'Armes jusqu'au château St-André ; sur ce passage, d'autres moins importants vinrent peu à peu se brancher, dont la largeur et la hauteur variaient, et qui aboutissaient aux autres châteaux de la ville. Plusieurs laissaient passer quatre hommes de front, comme celui qui allait de St-André vers la campagne, au delà de la porte de Tlemcen ; d'autres étaient plus étroits. Enfin chaque fort avait une demi-ceinture de mines, avec ou sans issue, dirigées vers l'extérieur, percées dans le but de surprendre les assaillants ou de les faire sauter à la poudre au moment où ils approchaient de l'enceinte. Malheureusement la plupart de ces souterrains ont, depuis, été endommagés par des éboulements ou ont presque complètement disparu, à Oran, lors du terrible tremblement de terre de 1790 (1).

III. *Artillerie*. — Il fallait enfin une importante artillerie pour garnir ces murs et ces tours d'enceinte et tenir l'ennemi en respect. Si les Présides étaient presque imprenables, c'est qu'ils étaient de tout côté hérissés de bouches à feu. Un *Etat-Major d'Artillerie* (Commissaire provincial, Commissaire ordinaire, quatre Commissaires extraordinaires, géomètre) mettait la ville en état de défense et dirigeait les opérations générales pendant les attaques ; deux contrôleurs, un garde-magasin ou majordome, avec trois aides, avaient la garde et la responsabilité de toutes les armes, munitions, instruments de guerre ainsi que des

(1) Bibliothèque nation. Paris, ms. esp. n° 365, p. 200 et suiv. : *Revista general de Oran...*, de D. Eugenio de Alvarado, comandante général.

outils et matériaux servant aux travaux publics dans la ville ; un Capitaine du Train avait la direction des équipages.

Le maniement des canons et mortiers était assuré par une *Compagnie d'Artilleurs*, de cent hommes, recrutés presque tous par enrôlements volontaires. Ils furent dispensés du service ordinaire de la Place, rondes, patrouilles, gardes... par décret du 17 novembre 1750 (1) ; mais leur tâche était assez lourde : de leur continuelle vigilance et de leur adresse dépendait la sauvegarde de tous. Dans les assauts ils avaient le beau rôle ; aussi fantassins et cavaliers espagnols évitaient, autant que possible, la mêlée et le corps à corps, afin de permettre aux canonniers de faire leur œuvre sur les Arabes et les Turcs, dépourvus en général de bouches à feu de gros calibre.

Ceuta avait aussi son Etat-Major d'Artillerie et sa compagnie, mais un peu moins importante, puisqu'elle ne comprenait que 44 artilleurs, 10 bombardiers et 6 sous-officiers sous le commandement de trois officiers. Dans les Présides mineurs, il n'y avait rien de semblable ; on y envoyait en garnison temporaire des hommes et officiers du Régiment Royal d'Artillerie : en tout 64 soldats répartis comme suit : 45 à Mélélla, 10 au Peñon et 9 à Alhucemas. Ils étaient mis à la disposition du gouverneur et remplacés assez fréquemment.

La dépense annuelle en munitions et poudre était élevée ; les bouches à feu venaient d'Espagne, ainsi que les balles, boulets et bombes. En 1770, Oran et Mers-el-Kébir ne comptaient pas moins de 228 canons, 18 mortiers et 201 mousquets qui vomissaient la mitraille au premier signal. L'enceinte de Ceuta était pourvue de 142 bouches à feu de tout calibre. Au Peñon, plusieurs batteries balayaient la campagne prochaine et quelques-unes seule-

(1) Ant. Portugués, p. 441.

ment défendaient le front de mer. Alhucémas possédait six grosses pièces du côté presque inaccessible Nord-Est et Est ; six autres à l'Ouest et au Sud ; sur la Muraille Royale, avec sa courtine et sa promenade, dix-neuf étaient échelonnées ; à cet endroit se trouvait le mouillage et l'on accédait ordinairement à la Place au moyen d'un escalier portatif. Enfin Méhilla, sans cesse surveillée par cinq tribus puissantes qui, tour à tour, fournissaient 200 hommes de garde pour l'épier, braquait sur la campagne environnante une centaine d'engins de toute sorte.

Pour assurer la tranquillité du Préside, on dépensait sans compter les munitions entassées dans les magasins, et les effets du bombardement entamaient fortement le courage, l'ardeur téméraire et l'acharnement des indigènes. Ainsi pour briser une attaque dirigée au début d'avril 1759 par le Bey de la Campagne contre Oran et qui dura près de cinq jours, si nous en croyons le Commissaire général d'Artillerie dans son rapport au Ministre, on avait tiré 720 coups de canon, 57 coups de pierriers, dépensé 10.564 cartouches de mousquets et 29.805 balles de fusil (1). Cette même année, le sultan du Maroc Mohammed ben Abdallah voulut tenter une surprise sur Ceuta ; mais on lui envoya des décharges d'artillerie si nourries et si précises qu'il donna sur le champ l'ordre de reprendre la marche vers l'Est.

Ces canons et les armes de toute la garnison pouvaient avoir besoin de réparations ; les travaux de fortification demandaient des outils de bois ou de fer qu'il était impossible d'attendre d'Espagne ; car les relations n'étaient pas toujours faciles sur une mer souvent orageuse et infestée de pirates. On songea de bonne heure à créer dans les Présides une *Maistrance d'Artillerie* (Maestranza de Artilleria) ; ainsi, avec des matières premières venus d'ailleurs :

(1) Tabalosos, p. 91.

fer, bois, charbon, on pouvait se suffire. Une compagnie d'ouvriers fut instituée pour la fabrication des pièces accessoires, des affûts et des chars, pour la réparation des armes, canons, fusils, mousquets, baïonnettes... et pour l'aménagement des esplanades et des glacis. Un petit arsenal fut spécialement installé et outillé pour cette compagnie, avec métiers, établis, forges, ateliers, etc...

La Maistrance composée uniquement d'ouvriers spécialistes était placée sous la haute direction du Commandant de l'Artillerie de la Place, qui en avait l'inspection, veillait à sa discipline et à sa bonne organisation ; cependant il ne pouvait recevoir ou renvoyer un homme sans en référer au Général et au Ministre des Finances. Le commandement effectif était exercé par un officier de l'Etat-Major d'Artillerie ayant lui-même des connaissances techniques assez précises dans les divers arts et métiers de la Maistrance, choisi parmi les commissaires ordinaires ou extraordinaires. Chaque soir il faisait son rapport et prenait note des travaux à exécuter le lendemain. Il devait constamment rester dans son arsenal, pour répondre de la bonne ou mauvaise exécution des ouvrages.

Cet officier avait sous ses ordres : un sous-lieutenant, un premier maître de montagne, trois sergents, huit forgerons, quatre armuriers, six menuisiers-charpentiers, deux charrons et deux tonneliers. En cas de besoins urgents, on adjoignait à cette compagnie d'autres ouvriers spécialistes choisis, après examen, parmi les officiers, soldats ou détenus. Enfin le Général avait ordre d'employer dans la Maistrance, comme apprentis, le plus grand nombre possible des enfants orphelins qui, arrêtés en Espagne pour vagabondage, étaient expédiés dans les Présides. Un supplément de solde était donné à ces aides extraordinaires. Les objets fabriqués ou refaits étaient gardés dans les magasins, qui contenaient des milliers de fusils et autres armes. Pour le paiement des officiers et ouvriers, ainsi que pour les dépenses et achat des matériaux de cette

Maistrance, Oran recevait chaque année une somme de 16.904 écus (1).

IV. *Cavalerie*. — Les petits Présides, enfermés sur leur rocher comme dans une aire, n'avaient pas besoin de cavalerie et n'en eurent jamais. Oran (2) devait avoir un Régiment complet, formé de trois compagnies de cinquante hommes, avec ses officiers ; ainsi le prescrivait le Ministre de la Guerre en 1738 (3). Tous ces cavaliers devaient être originaires d'Oran ou des autres Présides d'Afrique ; cependant les effectifs pouvaient être complétés avec des volontaires, quelque fût leur pays, s'ils étaient catholiques. Ils monteraient à la genette, comme les Arabes, et sur des chevaux du pays ; mais, vu la difficulté de se procurer rapidement ces montures en Afrique, ordre était donné au marquis de Iniza, colonel de la cavalerie de la Côte de Grenade d'acheter immédiatement tous les chevaux nécessaires en Andalousie, au prix de 500 à 600 réaux chacun, et de les expédier par Carthagène. Par la suite, on les achèterait en Oranie, et on commanderait les selles, brides et autres harnais à Tlemcen. Les armes seraient le fusil (ou escopeta), les pistolets et le sabre. Une assez grande latitude était laissée au Commandant-Général qui devait s'entendre avec les premiers officiers, nommés déjà par le roi, pour la formation et règlement de cette troupe.

Le but que se proposait S. M. en créant ce régiment n'était certes pas de le lancer dans des expéditions lointaines ni de harceler le Maure. Il ne devait combattre qu'à l'abri des canons, « pour la garde des troupeaux et

(1) Ant. Portugés, p. 131 et suiv.

(2) Les Dragons d'Oran, créés le 20 décembre 1732 pour perpétuer le souvenir de la reprise de cette ville ne tinrent pas garnison en Afrique ; ce régiment fut supprimé en 1748 étant dans l'île Majorque.

(3) Ant. Portugés, p. 184 et suiv.

pour protéger la retraite des Maures alliés quand ils entreprendraient de leur gré quelque action. » Cependant, dès le mois de février de l'année suivante, on suspendait l'achat des chevaux ; les enrôlements étaient rares et le Général faisait observer que les Arabes montés suffisaient pour tenir l'ennemi en éveil et les fusiliers pour la garde du bétail. On se passa donc de la cavalerie à Oran et le Commandant-Général se contenta de monter, en 1743, douze gendarmes (miqueletes) pour surveiller les pâturages (1).

Mais Ceuta eut, durant tout le XVIII^e siècle, une compagnie de cavalerie (Compañia fixa de cavalleria de Lanzas), qui fut réorganisée par le règlement de 1715. Elle comprenait cent cavaliers, sous le commandement d'un « adalid » (2), un « anave » (3), quatre « acobertados » (4),

(1) Ant. Portugés, p. 234.

(2) L' *Adalid* (primitivement « adalil » ou « adail ») de l'arabe التليل fut le guide dans les expéditions militaires contre les maures d'Espagne. Nous lisons dans las « Siete Partidas » : « E por esto los llaman Adalides, que quier tanto dezir como guiadores, que ellos deuen auer en si todas estas cosas sobredichas para bien saber guiar las huestes et las caualgadas en tiempo de guerra. » (Ley Ia, Tit. xxii, Part. 2a). Au XVIII^e siècle ce mot avait le sens de « chef de troupe, capitaine », surtout dans la cavalerie.

(3) Lieutenant de l'adalid.

(4) Les « *acobertados* » (en portugais « *encubertados* ») étaient, au Moyen-Age, les cavaliers bardés de fer ; leur armure (corpo de armas) formée de lames de métal ou de mailles, couvrait l'homme et le cheval ; on les appelait ordinairement « *cavallos encubertados* ». « Para resistir a la mucha cavalleria q. los moros africanos alcanzan, no se llevo mas gente de a cavallo de la que era menester para guardia y compania de la persona real y estos fueron cavallos encubertados de coracas a la antigua usança portuguesa. » (Comentario que trata de la infelice jornada q. el rey D. Sebastian hizo en la Berberia, el año de 1578... por el capitan Luis de Oxeda. Bibl. nat. Paris, ms. port. 8, p. 3). Au XVIII^e siècles ces cavaliers étaient protégés par des vêtements de cuir.

quatre « almocadenes » (1), un « mérino » (2), vingt « lanciers » et soixante-neuf « espingoliers » (espingarderos) (3) montés. Ces cavaliers avaient pour mission d'assurer la garde dans les postes avancés et dangereux aux environs de la ville et surtout de veiller sur les troupeaux au pâturage. Dix-huit d'entre eux étaient détachés pour le service du quartier d'Almina. Chacun recevait quatre écus et demi, quatre fanègues de blé par mois ; il devait se procurer lui-même le cheval, pour lequel il recevait une demi-arrobe de paille par jour ; les armes lui étaient fournies. Cependant cette compagnie, constituée pendant le siège avec les hommes payés par les Ordres de chevalerie (voir ci-dessus) allait peu à peu se désagrégant. En 1726, le Ministre de la Guerre ordonne de la rétablir sur le pied de cent hommes, offrant au cavalier le prêt de la somme nécessaire pour l'achat de sa monture. Mais vingt ans après, elle ne possédait déjà plus que soixante chevaux ; on la réduisit alors à trente, jugeant « ce nombre suffisant pour assurer le service dans cette Place » et toutes les rations de blé, orge, paille furent remplacées par leur valeur en argent (4).

IV. *Mogataces*. — Oran, qui ne possédait pas de cava-

(1) *Almocaden* vient de l'arabe المَفْدَم ; « Almodadenes llaman agora a los que antiguamente solian llamar cabdillos de los Peones » (Las Siete Partidas, Ley v, tit. xxiii, Part. 2a). Ce titre servait spécialement à Ceuta pour désigner « l'officier qui commandait un détachement pour soutenir les fourrageurs ». L'almocaden servait aussi de guide dans les expéditions.

(2) Les troupeaux de brebis et moutons mérinos étaient nombreux en Espagne et au Maroc ; le *Merino* était le chef des pâtres.

(3) L'*espingolier* était armé de l'espingole (espingarda), fusil très long, dont se servent encore les Arabes.

(4) Ant Portugés, p. 301 et suiv. Ces cavaliers avaient en outre certains privilèges que le roi de Portugal avait accordés aux premiers régiments de Ceuta et que l'Espagne avait conservés sous le nom de « Mercedes de Tenzas y Moradias », du portugais « moradias, tenças e merces » (pensions et grâces).

lerie espagnole, fut dotée d'une compagnie d'indigènes montés que l'on appelait « Mogataces » (ou encore Moros Almohataces ou Almogataces) (1). C'étaient des hommes venus de l'intérieur pour se mettre au service des Espagnols. On les avait utilisés avant la perte d'Oran, puisque déjà en 1688 ils secondaient courageusement les assiégés pendant les attaques du Dey d'Alger, Ibrahim Khodja. Mais en 1734, un décret royal les constituait en corps de troupe avec un Règlement particulier (2). Il ne faut pas les assimiler, comme on le fait ordinairement, aux « Moros de Paz », dont il sera question plus loin ; ils étaient enrôlés, formaient un régiment régulier, avec une solde fixe, et dépendaient directement du commandant-général ; les moros de paz étaient libres et n'étaient pas soldats. Les mogataces étaient recrutés parmi les roturiers (villanos) et non dans la classe noble des indigènes (caballeros). Ainsi le Règlement royal du 5 décembre 1741 parle de trois chefs maures amis, de leurs frères et de leurs parents « qui servaient dans la Place d'Oran avec leurs armes et chevaux et qui, parce que nobles, ne s'enrôlaient pas dans la compagnie des mogataces (que por ser caballeros no tomaban plaza en la compañía de Almogataces) » (3).

Enfin il ne s'agit nullement de convertis ou nouveaux chrétiens (cristianos nuevos), mais de musulmans au service de l'Espagne ; car on continue à les appeler « mau-

(1) Almogataz, en arabe *المُغَطَّس* (de *غَطَّس* baptiser) désigna primitivement un maure baptisé, un renégat, puis un maure baptisé au service de l'Espagne dans les Présides et enfin le cavalier indigène dont il est question ici. Les mogataces avaient à peu près le même rôle que les anciens « almogavares ». Cf. *Relacion de una grande victoria*, de D. Fernando Mascarenhas 1631). Archives du Gouv. Gén. de l'Algérie, n° 510.

(2) Ant. Portugés, p. 118.

(3) Ant. Portugés, p. 213.

res » ; ils gardent leurs noms, tandis que les convertis recevaient toujours un prénom chrétien ; ainsi, par exemple, les places de capitaine et de lieutenant sont vacantes en 1739 et elles sont données « aux maures Almanzor Benonzar et Alalben Jamut, bien connus pour l'affection qu'ils nous portent. » Et, dernière preuve, lorsque, le 28 mars 1774 on s'empare d'un beau troupeau et qu'on apporte en ville plusieurs bêtes tuées en route, l'historien qui avait vécu à Oran, ajoute : « Nous étions en semaine sainte ; le Général ne permit de manger de la viande qu'aux Mogataces et aux malades... » (1).

Cette cavalerie indigène devait se composer de cent hommes ; mais devant l'impossibilité de réunir rapidement un tel nombre de volontaires, on se contenta d'une compagnie de cinquante : un capitaine (ou adalid), un lieutenant, deux sergents, deux caporaux et 46 cavaliers, tous indigènes. Le roi, qui tenait beaucoup à l'existence de cette troupe, donnait à chaque soldat quatre écus et demi par mois, une ration journalière de pain d'une livre et demie et un picotin d'orge, avec dix livres de paille pour le cheval qui était la propriété personnelle du soldat. Ils étaient habillés à la mauresque. Les mogataces accompagnaient les fusiliers dans toutes les expéditions, car ils connaissaient le terrain et les habitudes de leurs coreligionnaires. On ne cite aucune défaillance ou trahison parmi eux ; mais leur témérité était connue, leur cruauté et leur esprit de rapine aussi. Maint plan d'attaque, habilement conçu, échoua par leur faute. Un jour, raconte Tabalosos (p. 106), le général Bolognino décide de surprendre des douars de la tribu des Smala, campée à quelques kilomètres seulement de la ville. Il envoie un détachement du Régiment de Cantabrie avec la compa-

(1) Tabalosos, p. 133, 134. Le marquis de Tabalosos était en effet le fils du commandant-général Alvarado et il rapporte, dans son histoire inédite, plus d'un fait dont il a été lui-même témoin.

gnie des Mogataces. Ils attaquent le 27 février 1770, de très bonne heure, surprennent les Maures, tuent un grand nombre de personnes des deux sexes et parviennent, dans la confusion, à ramener un beau troupeau de 800 bêtes de gros et petit bétail. L'expédition allait être une victoire et Oran, privée de viande fraîche depuis de longs jours, allait enfin manger à sa faim. Mais, à mi-chemin du retour, les Mogataces se souvenant avec regret qu'ils n'ont pas capturé les chameaux du douar, reviennent sur leurs pas aussitôt. Les Maures avaient eu le temps de se ressaisir ; les cavaliers d'Oran sont bousculés par une charge furieuse ; quelques-uns sont tués ; d'autres, faits prisonniers, furent ensuite envoyés au Bey de Mascara qui leur coupa les jambes. Le troupeau poussé en toute hâte, n'eut pas le temps d'arriver ; une débandade extraordinaire se produisit et c'est à peine si quelque soldat put apporter avec lui un bon morceau pris sur une bête tuée ; le troupeau retomba aux mains de ses propriétaires (1).

SORTIES ET PARTAGE DU BUTIN

En principe, les sorties comme celle dont il vient d'être question étaient interdites par le ministère de la Guerre. Il était également défendu d'organiser des expéditions dans la campagne et d'aller défier l'ennemi en dehors du mur d'enceinte. On savait, en effet, qu'aux siècles précédents, lorsque cette méthode était en usage et que les gouverneurs pouvaient, à leur aise, s'avancer dans l'intérieur du pays dans le but de razzier les habitants, beaucoup de ces « *correrias* » avaient tourné mal. A l'aller, sauf erreur ou trahison, tout marchait bien ; souvent on surprenait les douars et les villages ; mais parfois on ne

(1) Après la cession d'Oran en 1791, la compagnie des Mogataces fut transférée à Ceuta où elle campa sous la tente dans un quartier spécial.

surprenait personne. Dans le premier cas, la troupe espagnole massacrait et se chargeait de butin ; au retour, il fallait éviter les embuscades meurtrières. Dans le second cas, elle avait à livrer un dur combat, après plusieurs heures de marche pénible. La déroute du comte d'Alcaudete sous les murs de Mostaganem était connue de tous (1).

Lorsque l'ennemi était aux portes de la Place, l'attaquer de front, se mesurer avec lui offrait aussi des dangers et des ordres sévères interdisaient ces combats. Au lendemain même de la reprise d'Oran, un exemple désastreux fit condamner ces sorties. Agacé par le blocus continu, le commandant-général marquis de Santa Cruz décide, le 21 novembre 1732 d'aller bouleverser les tranchées des Maures ; une centaine d'hommes et « une suite brillante d'officiers » l'accompagnent. Ils sortent donc, comblent les tranchées, prennent trois canons et se lancent dans une téméraire poursuite ; mais ils se heurtent bien vite au gros de l'armée ennemie cachée dans les ravins : de nombreux fantassins et 10.500 chevaux. On forme aussitôt le carré pour résister à cette masse d'hommes ; beaucoup d'Espagnols tombent. Mais soudain une voix crie : « On nous coupe ! » Ce fut alors la débandade ; les officiers et le marquis furent impuissants à retenir les soldats qui, pris de panique, fuyaient au hasard. Le marquis se jeta sur les assaillants, frappant à tort et à travers, mais tomba percé de coups avec une trentaine d'officiers et son corps ne fut jamais retrouvé (2).

On comprend dès lors pourquoi le roi, désireux sim-

(1) *Cronica de Oran*, par Diego Suarez Montañes, ms. autographe (registre n° 2125), Arch. du Gouvernement Général de l'Algérie, p. 531 et suiv. « ... como se muestra la forma como la gente de Oran haze las presas de cavalgadas »... Cette œuvre fut commencée en 1592.

(2) *Tabalosos*, p. 75.

plement de conserver ces places, défendait aux gouverneurs toute tentative de ce genre. Un jour les fusiliers d'Oran qui gardent les troupeaux sont attaqués (26 février 1750) ; le général envoie trois compagnies, une de grenadiers, une de Galice et une de Savoie, pour les dégager; dans cette affaire, plusieurs soldats sont tués, blessés ou faits prisonniers. Mis au courant du fait, le ministre de la Guerre, marquis de la Ensenada, en profite pour sermonner le général, marquis de la Real Corona : « Tout ceci a fort déplu à S. M. qui ne comprend pas que vous ayez provoqué cette action, en permettant *de telles sorties, tant de fois défendues*, comme votre Excellence a pu le voir dans la correspondance échangée entre la Cour et ses prédécesseurs ; car seuls les Maures ennemis (moros de guerra) peuvent retirer un avantage d'expéditions si mal conçues et d'engagements semblables. Il faut, autant que possible, réserver la garde des troupeaux aux détenus armés et aux Maures qui sont nos amis (moros de paz) ; retenir ces gardiens aussi près que possible des fortifications et ne pas les laisser s'éloigner au point de requérir le secours des grenadiers, comme cela s'est produit l'autre jour. Et S. M. vous prie de vous abstenir dorénavant de ces actions pour ne pas l'obliger à prendre, afin de les éviter, d'autres mesures. » (1)

Cependant, soit pour entraîner un peu les troupes engourdies par la vie sédentaire, soit pour se procurer des vivres indispensables, on désobéissait souvent à ces ordres formels : nécessité oblige. On allait attaquer l'ennemi campé dans les environs ; on se jetait sur un troupeau paissant dans la campagne ; on dévalisait un douar paisible. Souvent on rapportait de ces coups hardis beaucoup de butin : des prisonniers, du bétail, des armes et des objets divers. On partageait alors. Tout était mis en vente.

(1) Ant. Portugués, p. 435.

Quand on ramenait un troupeau important, une partie des bêtes était distribuée, sur l'ordre du gouverneur, aux troupes de la garnison. Tout le reste était vendu aux enchères publiques (1) par les soins du ministre des Finances ou du contrôleur du Préside, qui en répartissait le produit conformément aux prescriptions royales. Avant tout partage, le Trésorier-Payeur, entre les mains de qui étaient versées les sommes provenant de la vente, évaluait les chevaux, les armes et les munitions, perdus ou détériorés dans la bataille ou pendant la « *correria* » et gardait par devers lui l'argent nécessaire pour leur remplacement ou leur réparation (Décret du 26 juin 1739). On faisait ensuite quatre parts égales : la première revenait au Gouverneur de la Place qui, à son tour, indemnisait le ministre des Finances et ses employés de leur participation à la vente et au partage ; le second quart allait aux officiers et les deux autres aux sous-officiers et soldats qui avaient fait partie de l'expédition (2).

J. CASENAVE.

(A suivre).

(1) Tabalosos nous dit (p. 133) que le boeuf de Berbérie était vendu au prix de 14 « *cuartos* » la livre. Le Conseil d'Approvisionnement (Junta de Abastos) était chargé de la vente du bétail.

(2) Ant. Portugués, p. 198, 200, 437, 446, 464.

Galindo y de Vera, p. 415 (Apendice, n° 21).